MAIRIE DE VIVIERS

Hôtel de Ville
2, avenue Pierre Mendès-France
07220 Viviers

Service : Direction générale
Votre interlocutrice : Carole Aubry
☎ : 04.75.49.86.65
✉ : c.aubry@mairie-viviers.fr

CONSEIL MUNICIPAL
DU **MERCREDI 15 NOVEMBRE 2023**
A 18 h 30
A L'HOTEL DE VILLE

Objet : Conseil municipal du 15.11.23/ Convocation

Viviers, le 9 novembre 2023

ORDRE DU JOUR

Dossiers du Maire

1. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 3 juillet 2023
2. Rapports d'activités 2022 DRAGA (eau, assainissement & déchets ménagers)
3. Congrès des maires de France – Mandat spécial, Frais de transport et séjour des élus

Commerces

4. Accord pour le transfert du bureau de poste à un relais-poste commerçant

Finances

5. Budget Principal – Décision modificative n° 1

Action Sociale

6. Dénomination de la maison de santé pluridisciplinaire
7. Création d'une maison de santé pluridisciplinaire – Approbation des avenants aux marchés de travaux
8. Approbation de la Convention Territoriale Globale 2024-2028

Urbanisme-Patrimoine

9. Cession d'un bâtiment communal

Sport – Vie Associative

10. Subvention exceptionnelle – Club Motonautique du Vivarais (C.M.V.)
11. Subvention exceptionnelle – Amicale des Sapeurs-Pompiers de Viviers
12. Subvention exceptionnelle – **U**nion **D**épartementale des **S**apeurs-**P**ompiers de l'Ardèche (UDSP07)
13. Subvention de fonctionnement – Association « Team Quad Enduro 07 »
14. Sports – Adhésion de la Ville à l'**A**ssociation **N**ationale **D**es **E**lus en charge du **S**port (ANDES)

Culture

15. Education musicale – procès-verbal de mise à disposition des locaux de l'école de musique
16. Convention entre la CCDRAGA et la commune de Viviers pour le fonctionnement de l'antenne de l'école de musique

Ecoles

17. Reversement aux écoles des aides départementales pour les sorties scolaires
18. Approbation du Projet Educatif Du Territoire intercommunal

Ressources Humaines

19. Modification du tableau des effectifs communaux
20. Recours au Service Civique
21. Détermination de l'organisation du service minimum en cas de grève dans les accueils périscolaires

Informations diverses

→ Information sur les contentieux de la commune
→ Premier bilan de l'extinction nocturne de l'éclairage public
→ Présentation des décisions du maire adoptées du 28 juin au 9 novembre 2023

MAIRIE DE VIVIERS (Ardèche)

Martine MATTEI
Maire